

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	19.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Digitalisierung, Militärorganisation
Akteure	Grüne Partei der Schweiz (GPS)
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Benteli, Marianne
Burgos, Elie
Caretto, Brigitte
Clivaz, Romain
Frick, Karin
Füzesséry, Alexandre
Schnyder, Sébastien
Schubiger, Maximilian
Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Benteli, Marianne; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Clivaz, Romain; Frick, Karin; Füzesséry, Alexandre; Schnyder, Sébastien; Schubiger, Maximilian; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Digitalisierung, Militärorganisation, Grüne Partei der Schweiz (GPS), 1990 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Rechtsordnung	1
Datenschutz und Statistik	2
Landesverteidigung	3
Landesverteidigung und Gesellschaft	3
Militäreinsätze	4
Militärorganisation	6
Ausrüstung und Beschaffung	14
Zivildienst und Dienstverweigerung	14

Abkürzungsverzeichnis

EJPD	Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement
VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
AHV	Alters- und Hinterlassenenversicherung
FK-NR	Finanzkommission des Nationalrats
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
OSZE	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
SiK-SR	Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
AUNS	Aktion für eine unabhängige und neutrale Schweiz
NGO	Nichtregierungsorganisation
SiK-NR	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
EU	Europäische Union
KFOR	Kosovo Force
SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
NATO	North Atlantic Treaty Organization
VPOD	Schweizerischer Verband des Personals öffentlicher Dienste
GSoA	Gruppe für eine Schweiz ohne Armee
SBV	Schweizerischer Bauernverband
SOG	Schweizerische Offiziersgesellschaft
EMD	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)

DFJP	Département fédéral de justice et police
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
ONU	Organisation des Nations unies
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CdF-CN	Commission des finances du Conseil national
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
CPS-CE	Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
ASIN	Action pour une Suisse Indépendante et Neutre
ONG	Organisation non gouvernementale
CPS-CN	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
UE	Union européenne
KFOR	Force pour le Kosovo
USS	Union syndicale suisse
USAM	Union suisse des arts et métiers
OTAN	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
SSP	syndicats des Services publics
GSsA	Groupe pour une Suisse sans Armée
USP	Union Suisse des Paysans
SSO	Société Suisse des Officiers
DMF	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Rechtsordnung

Rechtsordnung

Jahresrückblick 2019: Rechtsordnung

BERICHT
DATUM: 31.12.2019
KARIN FRICK

Die innere und äussere Sicherheit der Schweiz war der Themenkomplex des Kapitels Rechtsordnung, der im Jahr 2019 – gemessen an der Anzahl Zeitungsartikel in den jeweiligen Bereichen – deutlich am meisten Medienaufmerksamkeit generierte. Es stand zum einen die Frage im Raum, wie die Schweiz mit **Schweizer Dschihadistinnen und Dschihadisten** – sowohl mit den in die Schweiz zurückgekehrten als auch mit den im Ausland verbliebenen – umgehen sollte. Während im Februar das erste Gerichtsurteil gegen Schweizer Dschihad-Rückkehrende, zwei minderjährige Geschwister aus Winterthur, ausgesprochen wurde, verkündete der Bundesrat im März, Schweizer IS-Kämpferinnen und -Kämpfer nicht aktiv in die Schweiz zurückholen zu wollen, sondern sie vor Ort der Strafverfolgung zu überlassen. Zum anderen erhitzte die Debatte darüber, ob die Schweiz **ausländische Dschihadistinnen und Dschihadisten auch in Folterstaaten ausliefern** sollte, die Gemüter. Hier trafen mit der öffentlichen Sicherheit in der Schweiz und der Wahrung der Grundrechte (insbesondere des aus dem zwingend-völkerrechtlichen Folterverbot abgeleiteten Non-Refoulement-Gebots) zwei gewichtige Rechtsgüter frontal aufeinander. Während das Parlament der öffentlichen Sicherheit mehr Gewicht beimass und die entsprechende Motion (Mo. 16.3982) an den Bundesrat überwies, bleibt abzuwarten, wie der Bundesrat dieser Forderung nachkommen wird, ohne das zwingende Völkerrecht zu verletzen.

Zur Stärkung der öffentlichen Sicherheit widmete sich der Bundesrat im Jahr 2019 auch weiterhin der **Terrorismusprävention im Inland**. So unterbreitete er dem Parlament mit den Botschaften zum Bundesgesetz über polizeiliche Massnahmen zur Bekämpfung des Terrorismus (PMT) sowie zum Bundesgesetz über Vorläuferstoffe für explosionsfähige Stoffe zwei weitere grosse Projekte zur Umsetzung der Strategie der Schweiz zur Terrorismusbekämpfung. Mit dem Vorläuferstoffegesetz soll der Zugang zu bestimmten chemischen Substanzen erschwert werden, die durch Missbrauch gravierenden Schaden verursachen können. Damit soll verhindert werden, dass Terroristinnen und Terroristen diese Stoffe zur Herstellung von Sprengstoff einfach in der Schweiz beschaffen können, während ihr Handel in der EU strenger reglementiert ist. Das PMT soll derweil der Polizei neue Instrumente zum Umgang mit terroristischen Gefährderinnen und Gefährdern an die Hand geben, die vor, nach oder ergänzend zu einem Strafverfahren angewandt werden können. Um die Gefährdung durch radikalisierte Personen zu mindern, sollen diese vom terroristischen Umfeld ferngehalten, an der Ausreise in ein Konfliktgebiet gehindert sowie, wenn nötig, in ihrem Bewegungsradius eingeschränkt werden.

Eine weitere wichtige Vorlage im Bereich der inneren Sicherheit war 2019 zweifellos die **Übernahme der EU-Waffenrichtlinie** und die damit einhergehende Verschärfung des Schweizer Waffenrechts. Auf das im Januar zustande gekommene Referendum folgte ein mehrmonatiger, emotionaler Abstimmungskampf, der die Medienberichterstattung in den für das Kapitel Rechtsordnung relevanten Themen in der ersten Jahreshälfte dominierte. Während für die Befürworterseite klar war, dass die – bereits mit einer Ausnahmeregelung für die Schweiz versehene und daher insgesamt moderate – Richtlinie übernommen werden müsse, um die Schweizer Mitgliedschaft bei Schengen/Dublin nicht zu gefährden, sah die Gegnerschaft durch das «Entwaffnungsdiktat der EU» – so ihr Slogan – die Schweizer Freiheit und Identität substanziell bedroht. Am 19. Mai 2019 stimmte das Schweizer Stimmvolk der Übernahme der EU-Waffenrichtlinie mit 63.7 Prozent (bei einer Stimmbeteiligung von 43.9%) schliesslich deutlich zu. Gemäss der nachfolgenden VOTO-Analyse fusste der Vorsprung des Befürworterlagers vor allem auf jenen Stimmberechtigten, die eine Verschärfung des Schweizer Waffenrechts zwar nicht unbedingt für notwendig hielten, aber Schengen/Dublin nicht aufs Spiel setzen wollten.

Ein weiteres 2019 lanciertes Referendum richtete sich gegen das **E-ID-Gesetz**, das im September von den eidgenössischen Räten verabschiedet worden war. Hauptkritikpunkt am neuen Gesetz war, dass die E-ID von privaten Anbietern und nicht vom Staat herausgegeben werden soll. Das Referendumskomitee um die «Digitale

Gesellschaft» und die Kampagnenplattformen «Wecollect» und «Campax», unterstützt von der SP und den Grünen, begann im Oktober mit der Unterschriftensammlung. Weitere grosse Gesetzgebungsprojekte, die 2019 vorangetrieben wurden, sind die **Totalrevision des Datenschutzgesetzes**, die **Revision des Erbrechts** und die **Anpassung der Strafprozessordnung**.

Im Bereich Strafrecht erlangte überdies der **Fall «Carlos»**, sechs Jahre nach seinem Bekanntwerden, wieder die volle Aufmerksamkeit der Medien. Im Herbst musste sich «der wohl bekannteste junge Straftäter der Schweiz», wie ihn die NZZ betitelte, vor dem Bezirksgericht Dielsdorf (ZH) für 29 im Justizvollzug begangene Straftaten verantworten. Damit wurde, so der Tenor in der Presse, der Öffentlichkeit einmal mehr vor Augen geführt, dass «Carlos» die Strafvollzugsbehörden überfordere. Das Urteil sah für «Carlos» eine mehrjährige Freiheitsstrafe vor, die jedoch zugunsten einer stationären therapeutischen Massnahme aufgeschoben werden sollte (sog. «kleine Verwahrung»); alle fünf Jahre wird überprüft werden, ob die Therapie angeschlagen hat oder ob eine Verlängerung der Massnahme nötig ist. Im Vorfeld sowie im Nachgang des Verfahrens wurde der Skandal, den das Bekanntwerden von «Carlos» im Zürcher Justizvollzugswesen ausgelöst hatte, noch einmal aufgerollt und die Mitschuld der Medien an der nicht enden wollenden Misere diskutiert.

Das zentrale Thema im Bereich der Grundrechte war auch 2019 das **Verhüllungsverbot**. Mit der Botschaft zum Bundesgesetz über das Gesichtsverhüllungsverbot unterbreitete der Bundesrat dem Parlament im März seinen Gegenvorschlag zur Volksinitiative «Ja zum Verhüllungsverbot». Die eidgenössischen Räte schlossen sich für die im kommenden Jahr anstehende Abstimmung den Empfehlungen des Bundesrates an und plädierten für die Ablehnung der Initiative und die Annahme des Gegenvorschlags.¹

Datenschutz und Statistik

Die **Vernehmlassung zum E-ID-Gesetz** zeigte, dass das Vorhaben, klare Regeln für einen staatlich anerkannten, überprüfbaren und eindeutigen digitalen Identitätsnachweis festzulegen, grundsätzlich begrüsst wird. Einzig die SVP lehnte das Vorhaben des Bundesrates ab. Wenn die E-ID nicht – wie von der SVP gewünscht – vom Staat herausgegeben werde, solle der Bund auch von jeglicher Verantwortung in Bezug auf die E-ID absehen und es allein dem Markt überlassen, welches System zur digitalen Identifizierung sich durchsetzen werde. Die Rolle des Staates war denn auch bei den anderen Vernehmlassungsteilnehmern der umstrittenste Punkt des Vorentwurfs. Der Bundesrat hatte vorgesehen, dass der Staat lediglich die Kernaufgaben bei der Ausstellung der digitalen Identität – also die amtliche Prüfung und Bestätigung der Existenz einer Person und ihrer Identitätsmerkmale – übernimmt, nicht jedoch die Entwicklung und Ausstellung der konkreten technologischen Träger der digitalen Identität. Diese Aufgaben sollen nicht-staatliche Anbieter übernehmen, die ihrerseits jedoch einem staatlichen Anerkennungsverfahren und regelmässigen Kontrollen unterliegen. Die vorgeschlagene Aufgabenteilung zwischen Staat und Markt war in vielen Stellungnahmen Gegenstand von Kritik. So sahen die BDP, die CVP, die Grünen und die Piratenpartei sowie sieben Kantone die Herausgabe der E-ID grundsätzlich als Staatsaufgabe, welche nicht – oder zumindest nicht im geplanten Ausmass – an Private übertragen werden sollte. Während die SP für einen Kompromissvorschlag zwischen einer vollständigen Auslagerung an die Wirtschaft und einer rein staatlichen Lösung plädierte, unterstützten die FDP und die GLP sowie 21 Kantone das Konzept des Bundesrates. Unter Berücksichtigung der Vernehmlassungsantworten wird das EJPD bis im Sommer 2018 eine Botschaft für das E-ID-Gesetz ausarbeiten. Der Bundesrat hat bereits angekündigt, an der im Vorentwurf enthaltenen Kooperation von staatlichen und nicht-staatlichen Akteuren festzuhalten. Seiner Ansicht nach könnten so einerseits die besten Voraussetzungen für eine praxistaugliche und konsumentenfreundliche Anwendung geschaffen und andererseits die nötige Flexibilität für technologische Veränderungen erreicht werden.²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 15.11.2017
KARIN FRICK

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 08.10.2019
KARIN FRICK

Wenige Tage nach den Schlussabstimmungen in den eidgenössischen Räten gaben die SP und die Grünen bekannt, das bereits länger angekündigte **Referendum gegen die E-ID** zu unterstützen. Dieses richtet sich nicht gegen die E-ID selbst, aber gegen deren Vertrieb durch Private, wie ihn das Gesetz vorsieht. Umfragen zufolge bevorzugten grosse Teile der Bevölkerung eine rein staatliche E-ID – gemäss der jüngsten Erhebung des Digital Democracy Lab der Universität Zürich sogar 82 Prozent der Befragten, und

zwar über alle Parteien und Altersgruppen hinweg. Lanciert wurde die Unterschriftensammlung am 8. Oktober 2019 von einem Komitee um die Digitale Gesellschaft, die Kampagnenplattformen Wecollect und Campax sowie den Verein PublicBeta. So sprach Daniel Graf von Wecollect gegenüber dem Tages-Anzeiger auch von einer «Bürgerinitiative», zeigte sich aber dennoch erfreut über die Unterstützung zweier etablierter Parteien. Vonseiten der SP und der Grünen wurde indes klargemacht, dass das Referendum gegen die E-ID derzeit nicht die erste Priorität genieße; bei der SP liege diese auf dem Referendum gegen die höheren Kinderabzüge, bei den Grünen auf jenem gegen das neue Jagdgesetz, berichtete der Tages-Anzeiger. Neben den bisher Genannten zählten zudem die Piratenpartei, der VPOD, die Internet Society Switzerland, Grundrechte.ch sowie mehrere Organisationen für Senioreninteressen zu den Unterstützern. Nicht am Referendum beteiligen wollte sich hingegen die Stiftung für Konsumentenschutz, die sich während der parlamentarischen Beratung ebenfalls für eine staatliche E-ID eingesetzt hatte. Man sei zwar nicht glücklich mit der privaten Lösung, liess die Stiftung in der NZZ verlauten, aber das Parlament habe das Gesetz, auch auf Intervention der Stiftung hin, in zentralen Punkten entscheidend verbessert.³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 30.10.2019
KARIN FRICK

In der im Februar 2019 zu Ende gegangenen Vernehmlassung kam die Einführung einer generellen Erlaubnisnorm zur **systematischen Verwendung der AHV-Nummer durch Behörden** grundsätzlich gut an. Begrüsst wurde die Vereinfachung des Verfahrens zur systematischen Verwendung der AHV-Nummer einerseits in Bezug auf die Effizienz der Verwaltungsabläufe sowie andererseits im Hinblick auf die Weiterentwicklung der E-Government-Strategie. Einwände äusserten jedoch viele Teilnehmende zum Datenschutz. Während die SP, die Grünen, die Piratenpartei, Arbeitnehmer- und Arbeitgeberverbände, Privatim, das Centre Patronal und der Hauseigentümerverband Defizite beim Persönlichkeitsschutz befürchteten, waren neun Kantone und der Konferenz der kantonalen Ausgleichskassen die diesbezüglichen Vorgaben im Gesetz zu detailliert, sodass ihrer Meinung nach die zusätzlichen administrativen Aufgaben die Vereinfachung zunichtemachen könnten. Mehrere Teilnehmende forderten den Bundesrat in diesem Zusammenhang auf, die Erkenntnisse aus dem Postulat 17.3968 für ein Sicherheitskonzept für Personenidentifikatoren in das Gesetzgebungsvorhaben einfließen zu lassen. Auf Ablehnung bei der grossen Mehrheit der Teilnehmenden stiess hingegen die vorgesehene Verschärfung der Strafbestimmungen; diese sei unverhältnismässig und schaffe Rechtsunsicherheit für die Behörden, kritisierten insbesondere die Kantone.

So war dies denn auch der einzige Punkt, wo der Bundesrat seinen Entwurf nach der Vernehmlassung inhaltlich noch anpasste, indem er auf die Verschärfung der Strafbestimmungen verzichtete. Ende Oktober 2019 verabschiedete er die **Botschaft** zuhanden des Parlaments.⁴

Landesverteidigung

Landesverteidigung und Gesellschaft

BERICHT
DATUM: 11.10.1990
BRIGITTE CARETTI

Les réactions des différents partis politiques et organisations concernées traduisirent le clivage traditionnel en matière militaire et de sécurité. Les socialistes estimèrent que ce rapport manquait de courage et était dépourvu de nouvelles perspectives, contenant même des «tendances dangereuses» puisque chargeant l'armée de maintenir l'ordre intérieur et proposant son intervention aux frontières en cas d'afflux de demandeurs d'asile. Les écologistes et le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) regrettèrent que le Conseil fédéral n'accorde pas une place plus significative à une politique active de paix alors que les partis bourgeois gouvernementaux l'accueillirent favorablement.⁵

Militäreinsätze

En droite ligne des perspectives issues de RAPOLSEC 2000 et de l'intervention internationale au Kosovo, le gouvernement a élaboré en 1999 un projet de révision partielle de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM). Celle-ci avait pour principal objet de permettre l'armement de formations suisses en service de promotion de la paix à l'étranger, de conclure avec d'autres Etats des accords de coopération internationale et d'élaborer des conventions internationales sur le statut de soldats helvétiques à l'étranger et de militaires étrangers en Suisse. Durant l'année sous revue, **les deux Chambres fédérales se sont penchées sur ces points** de révision de la LAAM, en des débats fournis qui ont vite dépassé la seule question de l'autodéfense des soldats suisses en mission pour toucher aux pans fondamentaux des principes helvétiques, neutralité en tête. Au début de l'année, la commission de la politique de sécurité du Conseil national avait déjà donné son feu vert à l'armement des troupes à l'étranger. Lors des débats à la Chambre du peuple réunie en session de printemps, les principales oppositions à ces modifications se sont portées, pour Josef Zisyadis (pdt,VD) et les Verts, dans la promotion d'une vision pacifiste et contre le potentiel hégémonique et coercitif de l'OTAN; pour Hans Fehr (udc, ZH), dans le respect du principe de neutralité et la non-ingérence dans les affaires militaires internationales. Après avoir rejeté les propositions Zisyadis, Cuche (pe, NE) et Fehr de ne pas entrer en matière (126 voix contre 38), la Chambre du peuple a donné son adhésion au projet du gouvernement (86 voix contre 49). En vote final, **l'Assemblée fédérale a ratifié la loi**, à l'unanimité pour la Chambre des cantons (38 voix) et de manière assez tranchée au Conseil national (109 voix contre 59). Si les radicaux et le PDC ont massivement donné leur aval aux modifications de la loi militaire, les socialistes sont sortis partagés sur la question (24 oui, 20 non).

Les oppositions se sont mobilisées aux deux pôles de l'échiquier politique : à droite, par le biais de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) proche de l'UDC; à gauche, principalement par l'entremise du GSSA. Chaque camp a annoncé sa volonté de faire appel au référendum afin que le peuple se prononce sur les enjeux de ces modifications. Lors de son congrès d'été, l'UDC a décidé de soutenir le référendum. ⁶

L'année sous revue a vécu au rythme des votations sur l'armement et l'entraînement des soldats suisses à l'étranger, soit principalement les contingents de volontaires helvétiques à pied d'œuvre au Kosovo, actifs dans la reconstruction du pays sous protection des troupes allemandes et autrichiennes. La votation portait sur deux articles de la réforme de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM), acceptée par le Parlement en 2000 après de vifs débats. Un **double référendum** avait été alors initié des deux pôles de l'échiquier politique : d'un côté, les mouvements de gauche et le GSsA; de l'autre, les nationalistes de l'Association pour une Suisse Indépendante et Neutre (ASIN), proches de l'UDC. Si les deux mouvements refusaient unilatéralement, mais pour des raisons idéologiques différentes, le premier article de la révision – la possibilité pour les troupes sur place de se défendre de leur propre chef, et de ne plus dépendre de la protection d'un tiers –, seule l'ASIN rejetait le second arrêté – l'opportunité pour les soldats suisses de poursuivre un entraînement à l'étranger. En début d'année, les deux mouvements ont déposé à Berne respectivement 54'000 et 65'000 signatures. Pour l'ASIN, la révision aurait été contraire à l'esprit de la Constitution fédérale qui interdit de se mêler des conflits extérieurs. Selon le GSsA, elle aurait participé à la consolidation d'Armée XXI et à des dépenses militaires somptueuses, alors que la coopération suisse devrait selon lui passer en priorité par les ONG à l'œuvre sur le terrain.

Le gouvernement, Samuel Schmid en tête, est rapidement monté au front pour défendre son projet. Il a du affronter une **campagne très vive**, principalement orchestrée par l'ASIN et animée par Christoph Blocher (udc, ZH). Via une importante et spectaculaire opération d'affichage – des rangées de tombes symbolisant les futurs soldats suisses tombés à l'étranger –, les opposants ont placé le débat sur le plan émotionnel. Argument récurrent: l'adhésion, voire l'asservissement à l'OTAN en germe dans un éventuel oui, a constitué la pierre angulaire de l'ASIN comme du GSsA. Alors que ce dernier investissait dans la bataille plus de CHF 200'000, l'ASIN a en revanche déboursé officiellement CHF 1.5 millions, même si plusieurs sources ont évalué au double son engagement financier. Dans le camp adverse, la principale contribution est venue du lobby patronal Economiesuisse. Pour le gouvernement, Samuel Schmid a dénoncé une «campagne intolérable», parlant du populisme et du manque d'objectivité des partisans du non que le Conseiller fédéral a traité de «menteurs», en réponse aux arguments selon lesquels un vote positif aurait entraîné la fin de la neutralité suisse et son entrée à l'OTAN. Quelques jours plus tôt, le DDPS avait annoncé

avoir reçu des menaces de mort à l'encontre de Samuel Schmid, preuve du climat hautement émotionnel de ces votations. Le chef du DDPS a dû mener une campagne inconfortable contre son parti – UDC –, dont les délégués réunis en assemblée avaient refusé à 80% les deux articles de la révision.

Tandis que l'UDC s'engageait activement contre la révision de la LAAM, le oui a pu compter sur le soutien des autres partis gouvernementaux : les radicaux et le PDC se sont engagés en sa faveur, alors que le PS, très partagé sur la question au niveau romand, a finalement apporté son soutien après de longs débats. A l'Assemblée fédérale, 142 parlementaires se sont rassemblés en comité pour soutenir le gouvernement dans sa campagne pour le oui: une vingtaine de socialistes et 9 membres de l'UDC en faisaient partie. La Société suisse des officiers (SSO) s'est aussi prononcée pour l'armement des soldats à l'étranger, alors que ces mêmes soldats, à travers une pétition adressée aux parlementaires, ont recommandé le oui, fustigeant au passage la campagne «primitive» de l'ASIN. Dans le camp des opposants, des forces politiques traditionnellement en conflit se sont retrouvées au coude à coude pour l'occasion: l'UDC, l'ASIN, l'Union démocratique fédérale (UDF), les Démocrates suisses, le GSsA, les Verts et les Femmes socialistes ont fait campagne pour le «non». L'Union syndicale suisse s'est abstenue de toute recommandation de vote.

«Loi fédérale sur l'armement et l'administration militaire (LAAM) (Armement)». **Votation du 10 juin 2001.**

Participation: 42.5%
Oui: 1'002'271 (51.0%)
Non: 963'336 (49.0%)

Mots d'ordre:

- Oui: PRD, PDC, PS (7*), PL, PEP; Economiesuisse, USAM, USP, CSC
- Non: UDC (8*), PE (5*), PdL, Lega, PdT, DS, UDF; ASIN
- Pas de mot d'ordre : USS

*Recommandations différentes des partis cantonaux

«Loi fédérale sur l'armement et l'administration militaire (LAAM) (Coopération en matière d'instruction)». **Votation du 10 juin 2001.**

Oui: 1'001'300 (51.2%)
Non: 956'496 (48.8%)

Mots d'ordre:

- Oui: PRD, PDC, PS (9*), PL, PEP; Economiesuisse, USAM, USP, USS, CSC
- Non : UDC (5*), PE (5*), PdL, Lega, PdT, DS, UDF; ASIN

*Recommandations différentes des partis cantonaux

Appelé aux urnes le 10 juin, **le peuple a accepté la révision** de la loi militaire: 51% de oui pour le premier article (armement des soldats suisses à l'étranger) et 51.2% en faveur du second (coopération en matière d'instruction). Un vote extrêmement serré qui a dû compter sur une participation moyenne: 42.5%. Face à un objet qui touchait au thème polémique de la neutralité helvétique, les votants se sont exprimés sur un axe idéologique plus que géographique ou linguistique. Le fréquent fossé entre la Suisse romande et alémanique s'est refermé pour l'occasion, et ni le clivage ville-campagne, ni les différences entre les classes d'âge et les sexes n'ont eu d'effets notables. Le front du refus s'est plutôt développé dans les régions périphériques: Suisse centrale, Valais, Grisons et Tessin ont exprimé un non «conservateur» marqué par l'attachement à l'idée de neutralité suisse, alors que Jura et Genève ont pu s'appuyer sur les nombreux votes traditionnellement antimilitaristes. Le Tessin remporte deux records pour cette votation: celui du plus haut pourcentage de non (63%), et celui de la plus faible participation (27.4%). Il apparaît que l'aspect idéologique de la votation a efficacement rebondi sur les consignes des partis: 61% des sympathisants du PS ont voté oui, alors que 74% des partisans de l'UDC ont suivi les recommandations officielles du parti. De plus, les analyses ont montré que les Suisses n'ont pas fait de différence entre les deux objets du volet militaire de la votation: les votants se sont principalement déterminés sur le chapitre «armement», puis ont voté à l'identique sur le second objet. Enfin, un tiers des opposants au projet ont placé des raisons pacifistes en première explication de leur choix.

En tant que membre du gouvernement et conseiller fédéral le plus impliqué dans les enjeux de ces votations serrées, Samuel Schmid a jugé bon de rappeler que ce résultat positif n'était en rien synonyme d'une adhésion à terme à l'OTAN, ni d'un abandon de la neutralité helvétique. Le gouvernement a transmis en septembre le texte de l'arrêté fédéral sur la participation de la Suisse à la Force multinationale de maintien de la paix au Kosovo (KFOR) (MCF 01.055). Celui-ci prolonge le mandat des soldats suisses jusqu'en 2003, allouant pour la période un budget de CHF 70.5 millions. Le texte prévoit aussi d'augmenter de 40% le contingent de la Swisscoy, de 160 volontaires pour l'année sous revue à 220 personnes au maximum. Dès octobre 2002, les volontaires porteront une arme personnelle et seront épaulés par la présence de cinq chars.⁷

Militärorganisation

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 21.09.1990
BRIGITTE CARETTI

Dans le dernier poste du programme des constructions 1990 figure notamment le **crédit pour la deuxième étape de l'édification de la place d'armes de Neuchlen-Anschwilen** (commune de Gossau, SG). Devant remplacer la caserne de Saint-Gall détruite en 1980 en raison des travaux de la N1, cette élévation, dont le montant de la première étape fut adopté par les Chambres en 1989, reste très controversée, notamment par les partis socialiste, écologiste, indépendant et évangélique ainsi que par l'ARNA (Aktionsgruppe zur Rettung von Neuchlen-Anschwilen). S'ils invoquent la protection de l'environnement, les adversaires du projet demandent plus concrètement une pause de réflexion afin de pouvoir tenir compte de la nouvelle architecture européenne ainsi que du futur concept «Armée 95». Les partisans de la place d'armes, parmi lesquels on trouve un comité ad hoc (ISGA (sigle allemand), communauté d'intérêts en faveur de lieux de formation militaire sensés et crédibles), les partis bourgeois gouvernementaux et les libéraux, plaident quant à eux pour une amélioration et un assainissement des infrastructures.

Au Conseil national, ces derniers l'emportèrent puisque les propositions de rejet du crédit, de redimensionnement du projet, de déplacement de la caserne dans un autre lieu ainsi que celle d'un vote consultatif des populations concernées furent toutes repoussées. De surcroît, la majorité de la grande chambre intégra au programme des constructions 1990 l'engagement financier nécessaire à la troisième phase de la construction de cette place d'armes (CHF 12.97 millions), afin d'éviter la répétition d'un tel débat en 1991. Le Conseil des Etats entérina cette extension, malgré une proposition s'y opposant de la conseillère aux Etats Bühner (ps, SH).⁸

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 15.12.1991
SERGE TERRIBILINI

Les réactions à ce projet allèrent de la satisfaction à la déception. Si le PDC, l'UDC et le PRD ont estimé que les plans d'«Armée 95» sont positifs, le premier voudrait voir réorganisés d'autres domaines de la politique de sécurité et le second regrette le plafonnement des dépenses militaires, alors que la nouvelle doctrine exige un armement sophistiqué. Pour la gauche et les écologistes, le projet du DMF ne constitue qu'une réforme de surface qui n'aborde pas les vrais problèmes.⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 09.10.1992
SERGE TERRIBILINI

En janvier, **le Conseil fédéral a présenté aux Chambres son rapport concernant la conception de l'armée** dans les années nonante (Plan directeur de l'armée 95), ce qui lui a permis d'exposer la future structure de l'armée suisse. Celle-ci est principalement basée sur les conceptions exposées dans le rapport 90 sur la politique de sécurité de la Suisse, mais a été sensiblement réactualisée au vu des derniers événements internationaux, tels que l'éclatement de l'ex-URSS ou la guerre en Yougoslavie. Ce plan directeur entend ainsi faire de l'armée un outil suffisamment souple, pouvant s'adapter à toutes sortes de développements futurs. Il est conçu selon deux axes, déjà exposés dans leurs grandes lignes l'an dernier par le DMF: restructuration de l'organisation militaire et nouvelle doctrine d'engagement. Dans ce cadre, le gouvernement a souligné que l'acquisition du nouvel avion de combat faisait partie intégrante du nouveau concept et était indispensable à son efficacité. Par ailleurs, contrairement à ce qui fut annoncé l'an passé, l'obligation de servir sera limitée à 42 ans au lieu de 40 pour les soldats.

Les réactions au projet Armée 95 furent de divers ordres. Les partis bourgeois gouvernementaux ainsi que le parti libéral l'ont salué et l'ont considéré comme conséquent et cohérent. Tout à l'inverse, le parti socialiste et les verts ont critiqué un programme qu'ils estiment dépassé et qui consisterait surtout en une propagande en faveur de l'achat du F/A-18. La Société suisse des officiers, si elle soutient la réforme, s'est opposée à toute réduction des temps d'instruction et de l'encadrement. Les

cantons, pour leur part, se sont généralement montrés positifs. Ils ont cependant souvent exprimé le souhait que la souveraineté militaire cantonale soit élargie et que certaines unités ne soient pas démantelées.

Le parlement, quant à lui, a pris acte du rapport. Le projet Armée 95 est un concept qui semble être bien accepté par la plupart des parlementaires. Au Conseil national cependant, des voix de gauche et écologistes se sont élevées pour dénoncer une réforme qui, selon elles, tient trop peu compte des bouleversements géopolitiques et n'est pas assez radicale. La minorité socialiste a d'ailleurs proposé, sans succès, de renvoyer le rapport au gouvernement afin qu'il procède à une réduction plus importante encore des effectifs militaires. Les députés bourgeois, s'ils se sont estimés satisfaits par ce programme, ont réitéré leur soutien à une armée forte et performante.¹⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 03.12.1992
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil national s'est attaché à **réaliser quelques substantielles économies** lors de l'examen du **budget militaire 1993**. Il a ainsi décidé d'amputer ce dernier d'une somme de CHF 150 millions (dont 97 concernent l'armement). De la sorte, le budget total a atteint CHF 5.9 milliards, c'est-à-dire 330 millions de moins qu'en 1992 et 10% de moins en valeur nominale que celui de 1991. La gauche avait demandé une réduction de 250 millions, faisant remarquer que, depuis 1987, le DMF avait pu adapter son budget au renchérissement sans avoir de nouvelles tâches à assumer, et en conservant intacts ses effectifs en personnel. Les écologistes, pour leur part, désiraient une diminution de 480 millions. La Chambre a cependant largement rejeté ces propositions, tout comme celles de l'UDC qui demandait qu'aucune coupe ne soit pratiquée, et de Walter Frey (udc, ZH) proposant que l'on se limite à CHF 100 millions. De son côté, la protection civile n'a pas échappé aux réductions budgétaires puisque le Conseil national a supprimé CHF 30 millions sur un total de 147, alors que les socialistes en demandaient 50.¹¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 31.12.1993
MARIANNE BENTELI

Nach Ansicht des Bundesrates bedingt das mit der Armee 95 vorgesehene Konzept der dynamischen Raumverteidigung eine **Überprüfung des während 100 Jahren entstandenen Festungssystems**. Deshalb werden in den nächsten zehn bis zwanzig Jahren 14'000 von 20'000 Bauten aufgegeben, darunter auch die 40 grossen Festungsartillerie-Anlagen. Weil die Liquidierung finanziell aufwendig ist, soll sie etappenweise vorgenommen werden. Weiterhin zu verteidigen sind gemäss Bundesrat die wichtigsten Alpenübergänge. Mit dem Rüstungsprogramm 93 beantragte er deshalb 16 neue Artilleriegeschütze vom Typ Bison für die Festungsbrigaden in St. Maurice, am Gotthard und in Sargans. Für die SP und die Grünen zeugt diese Ausrichtung von überholtem Réduitdenken. Ein entsprechender Streichungsantrag Haering Binder (sp, ZH) wurde im Nationalrat jedoch deutlich abgelehnt, obgleich auch Artillerie-Experten des EMD ihre Skepsis gegenüber dem «Bison» nicht verhehlten.¹²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 01.09.1994
SERGE TERRIBILINI

Suivant le Conseil des Etats en 1993, **le Conseil national a accepté les éléments essentiels de la réforme Armée 95** réunis dans deux arrêtés fédéraux (réduction des effectifs, de l'âge limite, du nombre de jours de service, du nombre d'unités, fréquence des cours de répétition, etc.). Seuls les écologistes et les socialistes se sont opposés à ces mesures, désirant une réforme plus profonde. En particulier, ils ont exigé, mais en vain, une réduction encore plus importante des effectifs. La décision du Conseil national a permis au Conseil fédéral de mettre en vigueur au 1er août les arrêtés fédéraux sur la réalisation d'Armée 95 et d'approuver un premier paquet d'ordonnances d'exécution, ce qui doit permettre que la réforme de l'armée débute effectivement le 1er janvier 1995. L'administration militaire a ainsi eu à relever de nombreux défis d'ordres logistiques et organisationnels que pose la réforme, notamment la gestion de la diminution du nombre d'unités, de l'affectation des militaires à ces dernières et de leur équipement.¹³

En début d'année, le peuple suisse était appelé à se prononcer sur une mesure d'assainissement des finances fédérales impliquant une modification constitutionnelle. Cette mesure proposait d'abolir la prérogative dont les cantons jouissent depuis le 19^e siècle en matière d'acquisition du matériel personnel des militaires. Grâce à la centralisation des achats, ce transfert de compétences au bénéfice de la Confédération était censé permettre une économie de quelque CHF 8 millions sur le budget fédéral (pour un volume de commandes équivalant en 1995 à CHF 43 millions). Au terme d'une campagne peu animée et lors d'une votation au taux de participation particulièrement bas, le souverain a rejeté assez nettement la modification constitutionnelle avec 56,1% de non. Le refus des cantons fut encore plus massif puisque seuls 2 2/2 cantons – à savoir les deux Bâle, Zurich et Genève – ont accepté la mesure. Les cantons rejetant le plus nettement cette proposition furent ceux du Valais, du Jura, du Tessin ainsi que les cantons de la Suisse primitive.

Lors de la campagne, les partisans de la mesure – les partis socialiste et écologiste, le PRD, l'UDC ainsi que le Vorort et l'USS – ont mis en avant que celle-ci mettrait fin à un système désuet et coûteux. Selon les défenseurs de la modification constitutionnelle, cette prérogative cantonale renchérisait les articles de 10 à 65% du fait que les commandes étaient passées, d'une part, en petites tranches et, d'autre part, uniquement en fonction d'intérêts économiques régionaux. Les partisans ont également relevé que cette modification permettrait de supprimer la procédure très lourde à laquelle le DMF doit actuellement se plier chaque année, ce dernier devant négocier avec les cantons des conventions sur les prix, les indemnités et les quotas de livraison.

Les opposants à cette mesure – l'ensemble des directeurs militaires cantonaux, les partis démocrate-chrétien et libéral, de nombreuses sections cantonales des radicaux et de l'UDC ainsi que l'USAM – ont souligné les conséquences néfastes pour l'emploi dans des régions périphériques déjà très affectées par la crise. Selon les pourfendeurs de la modification constitutionnelle, quelque 2'000 postes auraient été supprimés en cas d'adoption de la mesure. Le prix en termes de pertes d'emplois était d'autant plus inacceptable que l'économie réalisée était minime eu égard au déficit de la Confédération. Enfin, pour certains opposants, cette modification attentait de manière inacceptable au fédéralisme ainsi qu'à l'enracinement cantonal de l'armée de milice.

Arrêté fédéral supprimant la compétence cantonale en matière d'acquisition de l'équipement personnel des militaires. Votation du 10 mars 1996

Participation: 31,0%
Oui: 601 613 (43,7) / 2 2/2 cantons
Non: 775 087 (56,3%) / 18 4/2 cantons

Mots d'ordre:

- Oui: PS (1*), PRD (15*), UDC (11*), AdI, PEP, PE; Vorort, USS.
- Non: PDC (5*), PL (1*), PdL, DS, Lega, PdT; USAM.

* Recommandations différentes des partis cantonaux

L'**analyse Vox** a révélé que ce qui avait poussé une majorité d'électeurs à voter contre cette proposition avait trait aux conséquences pour l'emploi. En ce qui concerne les partisans, c'était avant tout le souci de soutenir les autorités dans leur effort d'assainissement des finances fédérales qui était à l'origine du comportement de vote.¹⁴

Malgré l'absence de soutien des partis gouvernementaux, les signatures pour les référendums (armée et protection civile) ont été déposées lors de la deuxième moitié du mois de janvier. Le camp des **opposants** conservateurs s'est amenuisé au fil de la campagne et la gauche s'est en grande partie désintéressée de l'objet. Cette dernière s'est concentrée sur les thèmes à teneur plus sociale au menu de la votation de mai. Le camp conservateur s'est trouvé diminué par les divisions internes de l'UDC. Ce parti a finalement accepté le projet en assemblée, principalement grâce à l'engagement de son conseiller fédéral Samuel Schmid, en charge du dossier. De nombreuses sections cantonales ont toutefois rejeté Armée XXI. Quant à l'ASIN, d'ordinaire prompt à combattre tout projet de réforme de la défense nationale ou marquant une volonté d'ouverture du pays, son comité a décidé de ne pas donner de mot d'ordre et de ne pas soutenir financièrement les opposants. Le manque de moyens du principal comité opposé à la réforme (Bürgerkomitee für eine unabhängige und leistungsfähige

Milizarmee in einer neutralen und sicheren Schweiz), dirigé par l'ancien divisionnaire Hans Wächter, et la difficulté de coordonner l'action des nombreux groupes le composant ont été soulignés par de nombreux commentateurs. Début avril, un « Comité fédéral pour une Suisse souveraine, neutre et démocratique », regroupement d'organisations proches des milieux conservateurs, a condamné une dérive politique vers l'OTAN et la création de dépendances techniques et organisationnelles par rapport à l'étranger. De plus, la capacité de la nouvelle armée à défendre l'intégralité du territoire a été mise en question. En fin de campagne de votation, durant la dernière semaine d'avril, un comité de parlementaires, présidé par le conseiller national Thurgovien Alexander Baumann (udc) et composé d'une dizaine de députés, est venu renforcer le camp de l'opposition. Ils ont rappelé le danger que représentait le projet pour la milice, ainsi que le risque d'aboutir à une armée à deux classes. Ils ont en outre prétendu que les coûts allaient exploser et qu'à terme c'était l'entrée dans l'OTAN qui était visée par le DDPS. Les rangs de l'opposition parlementaire étaient nettement plus réduits que lors du vote au plénum. Sur les 18 UDC qui avaient refusé le projet au parlement, ils n'étaient plus que huit dans ce comité. On y trouvait la frange la plus conservatrice du parti représentée par le Zurichois Ulrich Schlüer, accompagné du président de l'ASIN Hans Fehr, de Toni Bortoluzzi (ZH) ou encore de Christoph Mörgeli (ZH). L'unique député des Démocrates suisses, le bernois Bernhard Hess, ainsi que le représentant de l'Union démocratique fédérale, le bernois Christian Waber, s'étaient associés à cette démarche. De nombreux poids lourds de l'UDC, tels le président du parti Ueli Maurer ou Christoph Blocher, malgré leur opposition aux changements législatifs, ne figuraient pas dans ce comité, de même qu'aucun romand. Il convient de préciser que la gauche, au sein de laquelle se trouvaient certains opposants, avait d'emblée refusé d'être associée à un tel comité parlementaire.

Le conseiller fédéral Samuel Schmid, ainsi que des représentants des gouvernements cantonaux, ont lancé **la campagne** à l'occasion d'une conférence de presse organisée à la mi-février. Ils ont rappelé qu'Armée XXI était le meilleur compromis pour avoir une défense nationale moins chère, moderne, plus souple et répondant aux menaces de son temps. Ils ont également rappelé que la coopération internationale ne remettait pas en cause la neutralité. Ils ont souligné que la formation serait améliorée, avec des cours de répétition à un rythme annuel. De plus, l'abaissement de l'âge de libération, combiné au raccourcissement de la formation des cadres, devraient faciliter le recrutement de volontaires pour un service d'avancement. Le chef du DDPS a également défendu la réorganisation de la protection civile et estimé que la meilleure coopération entre les institutions chargées de la sécurité (polices, pompiers, services sanitaires, protection civile) justifiait le soutien aux modifications légales. Le conseiller d'Etat valaisan Jean-René Fournier (pdc), président de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires militaires, a fait part de l'appui des 26 cantons aux deux projets de réformes, estimant qu'ils prenaient en compte la limitation croissante des ressources financières et les structures fédéralistes de la Suisse.

Un comité favorable aux réformes, intitulé « 2 x oui pour l'Armée XXI et pour la protection de la population » et fort de 116 parlementaires bourgeois, s'est présenté aux médias à la fin du mois de février. Outre les arguments de l'efficacité et de la modernité, les avantages de la réduction des jours de service pour les vies familiales et professionnelles ont été mis en exergue. La capacité de cette nouvelle structure à faire face aux nouvelles menaces (terrorisme, extrémisme) a également été invoquée. Les délégués du parti socialiste ont recommandé de voter blanc à la réforme Armée XXI. Trois sections cantonales ont cependant accepté Armée XXI (Fribourg, Neuchâtel, Thurgovie). L'Assemblée des délégués de l'UDC s'est laissée convaincre par son conseiller fédéral Samuel Schmid, même si elle n'a accepté la réforme de l'armée que de justesse (165 voix contre 161). Douze sections cantonales et les Jeunes UDC se sont en outre opposés à la réforme de l'armée. Le PRD et le PDC ont recommandé l'approbation des projets. Au sein du parti écologiste, les délégués se sont montrés plus réceptifs aux changements proposés, alors que le groupe parlementaire avait nettement refusé le texte (8 non et une abstention), et ont recommandé de voter blanc. La composition du comité référendaire, principalement des personnalités conservatrices et des officiers à la retraite, a poussé les écologistes à ne pas rejoindre le camp des opposants. Concernant la loi sur la protection de la population, les prises de position des partis et associations ont peu varié par rapport à celles sur Armée XXI. Les deux réformes ont été largement soutenues par la population et par l'unanimité des cantons. Celle de l'armée a été acceptée par 76% des votants. Celle de la protection de la population l'a été encore plus largement avec 80% d'approbation. Cette dernière n'a été que marginalement présente dans le débat. Bien que la majorité des cantons n'était pas requise, le résultat illustre le large soutien populaire aux réformes, même dans les cantons considérés comme plus conservateurs. Les cantons de Berne, Fribourg, Vaud et Neuchâtel ont été les plus enthousiastes et ont accepté Armée XXI à plus de 80%

alors qu'Uri (63% de oui), Schaffhouse (62%) et Schwyz (60%) ont été les plus sceptiques. La plus forte résistance constatée dans les cantons périphériques peut s'expliquer par les conséquences de la réorganisation de l'armée. La fusion de places d'armes, la centralisation des arsenaux ou l'affaiblissement de l'ancrage territorial des troupes étaient de nature à les rendre méfiants. L'ancien divisionnaire Hans Wächter, responsable du principal comité d'opposants, a estimé que c'était la fin de la Suisse « telle que nous la connaissons ». Le conseiller national UDC thurgovien Alexander Baumann, chef de fil du comité parlementaire défavorable aux réformes, a fustigé la propagande d'Etat, à hauteur de plusieurs millions de francs, menée par le DDPS. Ce dernier a répliqué que l'information aux soldats aurait également été faite sans référendum. De nombreux commentateurs ont souligné l'importance de l'engagement de Samuel Schmid dans la campagne. Par la sobriété de ses interventions et sa capacité à convaincre les régions périphériques qu'elles ne seraient pas les grandes perdantes de ces changements, le ministre de tutelle est parvenu à neutraliser bon nombre d'oppositions.

Modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire. Votation du 18 mai 2003.

Participation: 50%
Oui: 1 718 452 (76,0%)
Non: 541 577 (24,0%)

Mots d'ordre:

- Oui: PDC, PRD, UDC (12*), PCS, PEV, PL; Economiesuisse, USP, UCAPS, USAM, USS.
- Non: DS, PSL, UDF, PdT.
- Blanc: PS (3*), PE.
- Liberté de vote: Lega.
- Pas de mot d'ordre: CSC.

* Recommandations différentes des partis cantonaux.

L'analyse VOX a montré que même les sympathisants de l'UDC ont majoritairement soutenu les réformes et accepté celle de l'armée à 64% et de la protection de la population (71%). Les sympathisants des autres partis gouvernementaux l'ont fait encore plus nettement : 77% d'approbation d'Armée XXI par les socialistes (81% pour la protection de la population) contre 87% par les radicaux (88%) et 91% par les démocrates-chrétiens (93%). Au niveau des caractéristiques sociales et politiques ayant joué un rôle dans l'orientation du vote, le clivage entre défenseurs de valeurs modernistes ou traditionalistes s'est révélé significatif. Les citoyens estimant défendre une Suisse moderne ont accepté Armée XXI à 83% (86% pour la protection de la population) alors que ceux se réclamant d'une Helvétie gardienne des traditions ne l'ont fait qu'à 63% (68%). Le critère de la confiance dans le gouvernement semble également avoir eu un impact sur le niveau de soutien aux projets. Contrairement aux scrutins précédents sur l'armée, la ligne de conflit entre ses opposants et ses partisans ne semble pas avoir joué de rôle, les niveaux de soutien des deux camps étant très proches. Les commentateurs ont estimé que la nature des objets permettait de comprendre le peu de différences. La question ne concernait ainsi pas l'existence de l'institution mais uniquement le maintien d'une structure, l'Armée 95, jugée dépassée par les deux camps.¹⁵

POSTULAT
DATUM: 07.10.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté un postulat du Groupe des Verts, qui demandait au Conseil fédéral de veiller à ce que **l'armée renonce à toute aide à la diffusion** du « Guide des recrues ». Cette publication, éditée à titre privé, a notamment suscité l'intervention de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, pour son caractère misogyne. Le Conseil fédéral, qui avait décidé d'un droit de regard sur le contenu de la brochure fin 2004 et avait chargé le DDPS d'apporter des corrections d'ordre rédactionnel en cas de contenu incorrect, sexiste ou discriminatoire, a été interpellé à nouveau par le conseiller national Lang (pe, ZG) (question 05.5096) suite à la parution d'un nouveau numéro en 2005, qui témoignait de peu de changements par rapport aux précédents.¹⁶

Les **réactions à ce remaniement des priorités de l'armée ont été nombreuses**. Si le PDC et une partie du PRD ont apporté leur soutien – sous certaines conditions – à ces adaptations, la Société suisse des officiers et l'UDC ont crié au démantèlement de la défense classique. De leur côté, le PS, les Verts et le GSa ont affirmé leur volonté de briser le tabou de l'obligation de servir. S'appuyant sur le rejet du programme d'armement 2004 par les chambres, les socialistes ont notamment fait plusieurs propositions concrètes en présentant leur conception de l'armée suisse et de sa mission dans un papier de position publié au mois de mai. Selon eux, la tâche principale de l'armée doit désormais être l'engagement dans des missions de maintien de la paix organisées sous l'égide de l'ONU ou de l'OSCE. À ce titre, ils ont réclamé la création d'un bataillon d'environ 1500 soldats au maximum, qui puisse être engagé à tout moment dans des missions de paix à l'étranger. Dans cette perspective, le PS a proposé une armée de 50'000 hommes, composée d'un noyau dur de 12'000 militaires professionnels et de 38'000 volontaires de milice, c'est-à-dire des personnes dont l'activité professionnelle principale serait une activité civile, mais qui s'engageraient contractuellement à suivre une formation militaire. Or, comme les socialistes l'ont précisé, cela impliquerait la levée de l'obligation de servir, incompatible avec des effectifs aussi modestes. Quant aux coûts d'une telle armée, ils seraient de CHF 2.5 milliards au lieu des 4.7 milliards inscrits au budget de l'année sous revue. (Notons que la Jeunesse socialiste a critiqué le papier de position du PS, jugeant que celui-ci n'allait pas dans la bonne direction. Pour la JS en effet, l'armée ne doit aucunement être réformée, mais supprimée) Le PS a appelé le PRD et le PDC à réfléchir avec lui sur ces réformes. Les socialistes n'ont cependant pas souhaité y associer l'UDC, jugée « trop éloignée » pour permettre l'entame d'un dialogue. Les démocrates du centre ont de leur côté réitéré en fin d'année leurs vives critiques vis-à-vis du projet de remaniement de l'armée du Conseil fédéral – prenant le relais de celles émises par la Société suisse des officiers – et ont attaqué de ce fait indirectement le conseiller fédéral UDC Samuel Schmid.¹⁷

Le Conseil fédéral a présenté, au mois de mai, son message sur l'**immobilier du DDPS 2008**. Il a proposé l'ouverture de 23 crédits d'engagement pour un montant total de 280 millions de francs. Le **Conseil des Etats** a adopté le projet du gouvernement à l'unanimité au mois de septembre. Au **Conseil national**, une minorité rose-verte emmenée par Hans Widmer (ps, LU) a proposé de renvoyer le projet au gouvernement avec mandat de présenter un nouveau projet plafonné à un montant de 230 millions de francs, soit une réduction de l'ordre de 50 millions de francs – proposition d'ailleurs formulée également par la sous-commission de la Commission des finances du Conseil national. La majorité de la commission a estimé, au contraire, qu'il n'était pas raisonnable de vouloir créer une sorte de «sous-plafond», le DDPS disposant déjà d'un plafond de dépenses de 3,8 milliards de francs par année. La proposition de renvoi a finalement été rejetée par 96 voix contre 60, Verts, socialistes et quelques UDC la soutenant pourtant. Lors de la discussion par article, socialistes et Verts ont soutenu plusieurs propositions de minorité différentes visant à biffer des projets d'investissement spécifiques et à limiter certaines dépenses. Elles ont cependant toutes été rejetées par le plénum. Au vote sur l'ensemble, le projet du Conseil fédéral a été approuvé par 111 voix contre 68 (Verts, socialistes et quelques UDC).¹⁸

Le projet, truffé de sujets hautement sensibles, a été en grande partie traité par les chambres au cours de l'année sous revue. Au **Conseil national**, le deux projets ont tout d'abord fait l'objet de deux propositions: l'une de non-entrée en matière, déposée par Theophil Pfister (udc, SG), et l'autre de renvoi au Conseil fédéral (assortie du mandat de renforcer le système de milice et de rendre l'instruction et l'engagement à l'étranger de la troupe plus restrictifs), déposée par Peter Föhn (udc, SZ). Ces deux propositions reprenaient les positions de l'UDC dans le domaine de la sécurité refusant, d'une part, l'engagement de l'armée suisse à l'étranger et, d'autre part, de s'écarter du principe de l'armée de milice. Ces propositions ont toutefois été rejetées par le plénum, respectivement par 116 voix contre 28 et par 125 voix contre 35. L'entrée en matière acquise, les débats ont porté sur la LAAM et plus particulièrement sur les services d'instruction effectués à l'étranger. Une majorité de la commission, constituée de représentants du groupe UDC et des Verts, a tout d'abord proposé d'abandonner le projet de réforme qui visait à donner au Conseil fédéral les compétences légales pour organiser tout ou partie des services à l'étranger si l'objectif de la formation ne peut être atteint en Suisse. Une minorité emmenée par Hans Widmer (ps, LU) souhaitait, de son côté, restreindre ces services aux engagements relevant du service de promotion

de la paix ou aux missions de police aérienne. Une seconde proposition de minorité Engelberger (prd, NW) proposait quant à elle de suivre le projet du Conseil fédéral. Cette dernière proposition a finalement été adoptée par le plénum, par 107 voix contre 37. Par ailleurs, une minorité de la commission emmenée par Josef Lang (pe, ZG) et Christian Miesch (udc, BL) s'est opposée à ce que le personnel militaire ait une quelconque obligation d'effectuer des services d'instruction et des engagements à l'étranger dans le cadre de la promotion de la paix et du service d'appui. Malgré la défense apportée par le conseiller fédéral Samuel Schmid à la position du gouvernement et le soutien des groupes démocrate-chrétien et radical-libéral, cette proposition de minorité a été approuvée par 68 voix contre 60, de même que celle qui visait à ce que les engagements à l'étranger prévus pour plus de 3 semaines soient soumis à l'approbation préalable de l'Assemblée fédérale (79 voix contre 74), rejetant au passage les solutions proposées par la majorité de la commission (engagement de plus de 3 mois) et par le Conseil fédéral (engagement de plus de 6 mois). Concernant la question des services d'appui en faveur des autorités civiles, le plénum a adopté, par 75 voix contre 66, une proposition de minorité Voruz (ps, VD) qui visait à exclure les services d'appui prévisibles et de longue durée. Suivant l'avis de sa commission par 84 voix contre 77, le plénum a également retiré au gouvernement la compétence d'astreindre les spécialistes civils du DDPS à effectuer des services d'appui à l'étranger. Au vote sur l'ensemble, le projet a été adopté par 115 voix contre 69.¹⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 10.06.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, les discussions sur le **projet de modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire (LAAM)** présenté au début de l'année précédente ont repris dans le cadre d'une **procédure d'élimination des divergences**. Après la décision du Conseil des Etats de maintenir sa position de l'année précédente, les deux chambres s'opposaient encore sur trois volets du projet. Le Conseil des Etats souhaitait maintenir les cours de répétitions à l'étranger pour certaines formations de troupe tandis que le Conseil national s'y opposait. La chambre des cantons a en outre estimé que l'engagement de militaires à l'étranger pour une durée de plus de trois mois dans le cadre de la promotion de la paix et pour le service d'assistance exigeait une approbation du parlement au plus tard lors de la deuxième séance suivant l'engagement, alors que celle du peuple a considéré que l'aval devait être donné au plus tard lors de la séance suivant l'engagement. Enfin, la chambre haute a jugé que l'engagement de troupes pour protéger les représentations suisses à l'étranger nécessitait la consultation des seuls présidents des CPS (CPS-CN et CPS-CE) et des commissions de politique extérieure (CPE-CN et CPE-CE), quand la chambre basse a estimé que la consultation devait s'adresser à tous les membres de ces mêmes commissions. Les chambres ayant maintenu leur position respective sur ces trois points de désaccord, la convocation d'une conférence de conciliation a été nécessaire. Le Conseil national a rejeté les propositions de la conférence de conciliation par 108 voix contre 63 suivant ainsi une minorité de la CPS-CN soutenue par la majorité des membres des groupes socialistes, verts et UDC. En conséquence, le projet a été liquidé.²⁰

BERICHT
DATUM: 20.11.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

L'UDC a considéré le rapport sur l'armée comme une menace pour la défense nationale. Elle a rejeté le texte et exigé une armée de 120'000 hommes, dont 40% intégrés aux troupes de combat, ainsi que la fin des engagements à l'étranger. Elle a également estimé que l'armée ne doit s'occuper que de défense territoriale et mieux cibler ses moyens. Elle a été soutenue dans ce sens par le groupe Giardino créé par des hauts gradés principalement retraités et proches des thèses de l'UDC. Il s'oppose à la réduction des effectifs et des moyens de l'armée, et envisage de lancer une initiative populaire inscrivant l'armée de milice dans la Constitution. Si les verts ont critiqué le rapport, le PS, le PDC ainsi que le PBD l'ont plutôt bien accueilli tandis que le PLR a un avis partagé. Lors du traitement du rapport en fin d'année, la **CPS-CE a exigé** unanimement l'élaboration de rapports complémentaires sur les coûts, les structures, les profils de prestations et les priorités d'engagement pour **quatre variantes de l'armée** comprenant respectivement 60'000, 80'000, 100'000 ou 120'000 militaires. Au demeurant, elle souhaite également un positionnement plus clair au niveau international et l'examen du remplacement des avions de combat.²¹

Die VBS **Immobilienbotschaft 2012** wurde Ende Februar vom Bundesrat publiziert und Anfang Juni im Nationalrat als Erstrat beraten. Der Bundesrat beantragte dem Parlament Kredite in der Höhe von insgesamt rund 407 Mio. CHF. Damit sollen Gebäudesanierungen, Instandhaltungen und ein Infrastrukturprojekt umgesetzt werden können. Namentlich sollen Kasernenbauten auf dem Waffenplatz Bure (JU) sowie eine Militärische Radarstation in den Alpen saniert werden, worunter die Erneuerung einer Seilbahn und die Renovation einer Truppenunterkunft fällt. Auf dem Flugplatz von Payerne (VD) sollen die Rollbahnen und weitere Flugbetriebsflächen verbessert und dem Jura Südfuss entlang und über die Gemmi Breitbandübertragungsleitungen verlegt werden, um das militärische Datenübertragungssystem vom öffentlichen (Swisscom) loszulösen. Überdies wurde ein Rahmenkredit über 287 Mio. CHF beantragt, um den allgemeinen Immobilienbestand zu erhalten. Die Botschaft und damit die beantragten Mittel wurden im Nationalrat grösstenteils anerkannt und gutgeheissen. Einzig die Grüne Fraktion hatte einen Rückweisungsantrag gestellt. Die Partei begrüsst zwar grundsätzlich die Stossrichtung der Regierung und die Anpassung der Gebäude an deren Nutzung und Qualität. Es wurde jedoch argumentiert, dass mit dem rückläufigen Truppenbestand Kosten eingespart werden sollten und verlangt, dass das VBS die Kosten des Rahmenkredits für Vorhaben zugunsten von Eigentümervertretern und Mietern um 100 Mio. CHF reduziere. Die anderen Parteien standen weitestgehend hinter dem Antrag des Bundesrates und stellten sich gegen den Rückweisungsantrag der Grünen. Diesem wurde entsprechend nicht Folge gegeben. Der Nationalrat nahm die Immobilienbotschaft einstimmig an, wobei auch die nötigen Abstimmungen über die Ausgabenbremse einstimmig ausfielen. Der Ständerat befasste sich Mitte September mit der Immobilienbotschaft, folgte den Anträgen diskussionslos und nahm die Botschaft ebenfalls einstimmig an.²²

Die **Immobilienbotschaft 2013** des VBS wurde Ende Februar publiziert und im Juni erstmals beraten. Der Bundesrat beantragte Kredite im Gesamtbetrag von rund CHF 505,5 Mio. Der grösste Anteil davon (CHF 150 Mio.) soll für den Umbau des Rechenzentrums des VBS verwendet werden. Kleinere Posten decken Projekte an Bauten in Monteceneri (TI), Steffisburg (BE) und Payerne (VD) ab. Weiter sollen Arbeiten am Einsatznetz Verteidigung vorgenommen werden. Gut CHF 239 Mio. sollen in einen Rahmenkredit für Vorhaben bis CHF 10 Mio. zugunsten der Eigentümervertreter und Mieter fliessen. Dabei handelt es sich um Objekte in der Verantwortung von armasuisse Immobilien, sprich Bauten für Einsatz, Ausbildung und Logistik der Landesverteidigung sowie der nationalen Sicherheit. Der Ständerat befasste sich in der Sommersession mit dem Geschäft. Die Botschaft wurde gemäss Entwurf und Antrag des Bundesrates einstimmig mit 34 Stimmen angenommen und an die grosse Kammer überwiesen. In der Herbstsession stand das Geschäft auf der Tagesordnung des Nationalrates. Die positive Einstellung aus der Ständekammer wurde von den Volksvertretern nicht vollends geteilt: Zwar hatte die vorberatende Kommission mit 21 zu null Stimmen die Vorlage eindeutig gutgeheissen, im Raum stand aber ein Einzelantrag Gysi (sp, SG) auf Genehmigung von lediglich CHF 400 Mio. Die SP-Fraktion hiess den Antrag des Bundesrates insgesamt gut, merkte jedoch an, dass dieser weit höher sei, als in den vergangenen Jahren (2012: CHF 407 Mio.). Weil zusätzlich in der Immobilienbotschaft angemerkt worden war, dass die Beträge mit den gegenwärtigen finanzpolitischen Planungen (Voranschlag 2013 und im Finanzplan 2014-2016) nicht finanzierbar seien, rief die SP zu Zurückhaltung auf. CHF 100 Mio. würden voraussichtlich ohnehin nicht beansprucht, begründeten die Genossen ihren Antrag. Die Grüne Partei war allerdings die Einzige, welche den Antrag unterstützte, die bürgerlichen Fraktionen waren allesamt für eine bedingungslose Unterstützung der Botschaft. Auch die Finanzpolitische Kommission sprach sich in einem Mitbericht für die Vorlage aus, so dass schliesslich die wohlwollenden Kräfte überwogen und das Geschäft entsprechend mit 132 zu 49 Stimmen verabschiedet wurde. Mit der Lösung der Ausgabenbremse auch im Nationalrat wurde das Geschäft abgeschlossen.²³

Ausrüstung und Beschaffung

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 04.09.2007
ELIE BURGOS

Les Verts, le PS et le GSsA, soutenus par une cinquantaine d'organisations (dont Pro Familia Vaud ou la Fédération des médecins suisses), ont lancé début septembre une **initiative populaire** intitulée «**Pour la protection face à la violence des armes**». L'objectif des initiants est d'interdire la détention au domicile des militaires du fusil d'assaut ou du pistolet d'ordonnance.²⁴

Zivildienst und Dienstverweigerung

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 05.10.1990
BRIGITTE CARETTI

Lors du vote final au Conseil national, le groupe socialiste réaffirma son opposition à cette réforme, stipulant qu'elle ne résolvait pas le problème posé par le statut des objecteurs de conscience. Elle pouvait, de surcroît, être considérée comme caduque en raison de la constitution d'une nouvelle commission d'experts sur ce problème, des initiatives populaires et parlementaire en cours ainsi que des propositions du groupe Schoch. La fraction écologiste exprima également son dépit de voir cette révision aboutir à une aggravation du statut des objecteurs (Le CN adopta la proposition de révision en votation finale par 93 voix contre 43).²⁵

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 24.10.1990
BRIGITTE CARETTI

En réponse à l'insatisfaction née de l'adoption de cette révision, **plus de vingt organisations pacifistes et d'objecteurs de conscience ont lancé un référendum** à son encontre, soutenus en cela par les socialistes, les écologistes, l'Alliance verte, Amnesty international et le cartel des associations de jeunesse notamment. Pour eux, le projet Barras n'est qu'un leurre, empêchant l'introduction d'un véritable service civil. Par ailleurs, le comité «contre un service civil déguisé», issu de l'organisation conservatrice «Ligue vaudoise», a également lancé un référendum contre cette modification législative, car elle serait inconstitutionnelle, inapplicable et irait à l'encontre de la volonté populaire.²⁶

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 22.09.2013
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Die Anfang Januar 2012 von der Gruppe für eine Schweiz ohne Armee (GSoA) lancierte **Volksinitiative «Ja zur Aufhebung der Wehrpflicht»** kam am 22. September 2013 an die Urne. Ziel der Initiative war es, die Militärdienstpflicht aufzuheben und das gegenwärtige Modell durch eine Freiwilligenmiliz zu ersetzen. Nachdem der Nationalrat Ende 2012 darüber beraten hatte und die Vorlage mit 121 zu 56 Stimmen zur Ablehnung empfahl, folgte im Frühjahr 2013 die Debatte in der kleinen Kammer. Die SiK des Ständerates hatte mit einer Mehrheit von neun zu vier Stimmen die Ablehnung der Initiative beantragt. Eine Minderheit Zanetti (sp, SO) beantragte die Empfehlung auf Annahme der Initiative und bedauerte zugleich, dass der Bundesrat mit der Botschaft keinen Gegenvorschlag mit einem alternativen Dienstpflichtmodell ausgearbeitet hatte. Die Positionen waren bezogen und während der Debatte im bürgerlich dominierten Ständerat kamen lediglich zwei Befürworter der Initiative zu Wort. Die Initiativgegner sprachen von einer „gefährlichen Initiative“, welche die Schweiz schwäche und davon, dass die Aufhebung der Wehrpflicht der erste Schritt zur Abschaffung der Schweizer Armee bedeute. Die Diskussion über verschiedene, allenfalls neue Wehrpflichtmodelle sei unnötig. Die grösste Sorge galt allerdings dem Rekrutierungserfolg einer Freiwilligenarmee. Mit 34 zu sieben Stimmen folgte der Ständerat dem Beschluss des Nationalrates und empfahl die Initiative zur Ablehnung. In ziemlicher Deutlichkeit sprachen sich beide Kammern in ihren Schlussabstimmungen gegen die Initiative aus.

Nach der Parlamentsdebatte standen die Initianten der GSoA, zusammen mit SP, Juso und den Grünen als Befürworter einer breiten bürgerlichen Front gegenüber. Der **Abstimmungskampf** wurde intensiv geführt. Das Gegenkomitee „Gemeinsam für Sicherheit“ mit seiner Losung „Nein zur Unsicherheitsinitiative“ hatte grossen Rückhalt in rechtskonservativen Gruppierungen wie der AUNS, armeerfreundlichen Vereinen wie der Gruppe Giardino, Pro Militia, Pro Tell oder der Schweizerischen Offiziersgesellschaft. Die zentralen Argumente waren aus der Parlamentsdebatte bekannt: Eine Annahme der Initiative bedeute den Grundstein zur Abschaffung der Armee. Weiter sei eine freiwillige Milizarmee eine „Illusion“ und sie gefährde das „Erfolgsmodell Schweiz“. Damit wurde auch mit weniger militärisch angehauchten Argumenten um Stimmen gerungen. Das Pro Komitee um die GSoA verteidigte stets den eigentlichen Wortlaut ihres Ansinnens, nämlich nicht die Armee abschaffen zu wollen, sondern lediglich die Wehrpflicht aufzuheben, um das gegenwärtige Modell durch eine kleinere Freiwilligenmiliz abzulösen. Einer Inserateanalyse der Schweizer Zeitungen ist

zu entnehmen, dass von insgesamt 164 publizierten Inseraten nur ein einziges für die Abschaffung der Wehrpflicht warb. Die Gegner der Initiative haben also auch auf dieser Ebene mehr Mittel investiert und entsprechend mehr Raum einnehmen können.

Abstimmung vom 22. September 2013

Beteiligung: 46,4%

Ja: 646'106 (26,8%) / Stände: 0

Nein: 1'761'063 (73,2%) / Stände: 20 6/2

Parolen:

– Ja: SP, GPS, CSP, Juso; GSoA.

– Nein: FDP, SVP, CVP, GLP, EVP, EDU, BDP; Economiesuisse, SGV, AUNS, SOG.

Der VOX Analyse ist zu entnehmen, dass die Abstimmung auf der Ebene einer **grundsätzlichen Haltung gegenüber der Armee** entschieden wurde. Obwohl lediglich das Rekrutierungsmodell Gegenstand der Vorlage war, zeigte sich in der Stimmbürgerschaft der Graben zwischen Armeegegnern und –befürwortern. Die geringe Unterstützung für die Initiative liess sich auch durch eine kritische Haltung selbst im gemässigten linken Lager erklären, wo die Ablehnungsrate 57% betrug. Lediglich in der Gruppe der ArmeegegnerInnen erzielte die Vorlage hohe Zustimmungsraten (über 70%), wobei die Kombination dieser links und eher links gerichteten Stimmbürgerschaft nicht ausreichte, um der Initiative zu einem Achtungserfolg zu verhelfen. Entsprechend liessen sich die Stimmotive ermitteln. Die Ja-Stimmenden waren entweder einer generellen armeekritischen Klientel zuzuordnen oder wollten die Entscheidung, Militärdienst zu leisten, im Sinne des Initiativtexts dem einzelnen Stellungspflichtigen übertragen. Im ablehnenden Lager überwog das Bekenntnis zum herrschenden Milizsystem mit dem Hinweis auf Tradition, Bewährung oder dem Gedanken, die Armee trage zu einer kollektiven Identität bei. Ebenfalls oft geäussert wurde das Argument, die Armee stelle eine gute Lebensschule für junge Männer dar. Gut ein Drittel der Stimmenden lehnte die Initiative ab, weil sie die Armee nicht schwächen wollten. Damit griff eines der zentralen Contra-Argumente im Abstimmungskampf, nämlich das Milizprinzip als Pfeiler der Gesellschaft zu betrachten. Überdies schienen Bedenken über zu wenig freiwillige Dienstleistende gross gewesen zu sein. Aus beiden Lagern wurde indes vermutet dass eine Reform der Wehrpflicht ein erster Schritt zur Armeeausschaffung sei. Zentrales Pro- Argument blieb die Haltung, dass ein Massenheer nicht zeitgemäss sei. Sogar Initiativgegner teilten diese Ansicht, stimmten aus genannten, stärker verankerten Werthaltungen, dennoch gegen die Vorlage. Ein Kostenargument konnte, wie auch die Überzeugung, der Militärdienst erschwere den Dienstleistenden den Einstieg ins Berufsleben, nicht genügend mobilisieren. Dass die Initiativgegner das Ansinnen auf die Grundsatzfrage für oder gegen die Armee herunterbrechen konnten, dürfte entscheidend gewesen zu sein.

Zwei grüne Parlamentarier traten im Verlauf des Abstimmungsjahres hinsichtlich des Urnenganges mit kritischen Fragen an den Bundesrat: Balthasar Glättli (gp, ZH) (Frage 13.5197) vermutete, dass in Wiederholungskursen der Armee gegen die Wehrpflicht-Initiative geworben wurde. Regula Rytz (gp, BE) (Frage 13.5227) wiederum sah im eidgenössischen Feldschiessen eine Plattform, die Wehrpflicht-Initiative zu bekämpfen. In beiden Fällen dementierte der Bundesrat jedoch jegliche Propaganda, womit die Sache als erledigt galt.²⁷

1) APS-Zeitungsanalyse 2019 – Rechtsordnung

2) Medienmitteilung BR vom 15.11.2017; Vernehmlassungsbericht E-ID-Gesetz; NZZ, TA, 16.11.17

3) e-id-referendum.ch; TA, 2.10., 8.10.19; AZ, CdT, LT, NZZ, 9.10.19; CdT, 25.10.19

4) BBI, 2019, S. 7359 ff.; Ergebnisbericht Vernehmlassung Systematische Verwendung der AHV-Nummer durch Behörden; Medienmitteilung BSV vom 30.10.19; AZ, TA, 31.10.19

5) Presse du 11.10.90.

6) 24h, 26.01.00.; BO CE, 2000, p. 427 ss.; BO CE, 2000, p. 475 ss.; BO CE, 2000, p. 721 ss.; BO CN, 2000, p. 1208 ss.; BO CN, 2000, p. 966 s.; BO CN, 2000, p. 992 ss.; FF, 2000, p. 4756 ss.; Presse du 7.10.00.

7) FF, 2001, p. 1098 s.; FF, 2001, p. 4458 ss.; FF, 2001, p. 5771 ss.; LT, 29.3; 9.4; 4.4 et 2.4.01; TG 24.1; 25.1; 7.5; 4.5; 6.6 et 6.12.01. Lib 30.5.01; Presse du 30.4. et 11.6.01.; Thanh-Huyen Ballmer-Cao e.a. (2001): Analyses des votations fédérales du 10 juin 2001, Analyse VOX 74.

8) BO CE, 1990, p. 621 ss.; BO CN, 1990, p. 1123 ss.; BO CN, 1990, p. 993 ss.; Presse des 9.4., 5.6., 14.6., 20.6. et 21.9.90; NZZ, 17.4.90; JdG, 21.6.90.

9) Presse du 15.5. et 4.9.91; JdG, 16.5.91; CdT, 18.5. et 10.6.91; Ww, 23.5.91; NZZ, 27.8.91; BaZ, 19.9.91; SHZ, 26.9.91. presse du 12.6.91; NQ, 24.9.91; Bund, 8.2. et 15.4.91; NZZ, 11.2., 13.3., 12.4. et 1.10.91; Blick, 22.2.91; AT, 9.3. et 10.4.91; CdT, 12.3. et 22.4.91; Vr., 12.3.91; TA, 20.3., 2.4. et 20.11.91; BaZ, 21.3.91; 24 Heures, 26.3. et 4.6.91; Suisse et Lib., 15.4.91; presse du 10.6.91; NQ, 15.12.91.

10) BO CN, 1991, p. 1312; BO CN, 1992, p. 2076 ss.; BO CN, 1992, p. 2088 ss.; FF, 1992, I, p. 843 ss.; NZZ, 15.2. et 21.5.92; NQ et NZZ, 23.2.92; JdG, 5.10.92; L'Hebdo, 8. 20.2.92; presse du 16.6. et 9.10.92; NZZ et Bund, 30.6.92; NZZ, 3.10.92; L'Hebdo, 27.

2.7.92; presse du 14.2.92.

11) BO CN, 1992, p. 2326 ss.; Presse du 3.12.92.

12) Amt. Bull. NR, 1993, S. 1509 ff.; Bund, 24.6.93; NZZ, 27.8.93; NQ, 30.9.93.

13) BO CE, 1994, p. 274 ss.; BO CE, 1994, p. 375; BO CN, 1994, p. 295 ss.; BO CN, 1994, p. 665 s.; FF, 1994, II, p. 290 ss.; Presse des 9.2 et 11.3.94; 24 Heures 6.7.94; NZZ, 8.7 et 18.11.94; presse des 29.7, 25.8 et 1.9.94.

14) Delgrande et Linder (1996). Analyse des votations fédérales du 10 mars 1996.; FF, 1996, II, p. 1038 ss.; Presse du 11.3.96; NZZ, 13.2.96; NZZ et JdG, 19.1.96.

15) Blaser et al. (2003): Analyse des votations fédérales du 18 mai 2003, VOX no 81.; FF, 2003, p. 4668 ss.; FF, 2003, p. 673 s.; FF, 2003, p. 675 s.; Presse des 24.1, 18.2, 1.3, 3.3, 2.4, 7.4, 26.4 et 19.05.03; Lib., 14.4.03; TA, 19.3 et 25.3.03; BaZ, 8.1.03.

16) BO CN, 2005, p. 1509; BO CN, 2005, p. 631

17) Presse du 28.5.05; presse du 11.11.05; Exp. et NLZ, 12.11.05; TA, 16.11.05; LT, 30.5 et 19.12.05

18) FF, 2007, p. 3491 ss.; BO CE, 2007, p. 735 ss.; BO CN, 2007, p. 2038 ss.

19) BO CN, 2008, p. 682 ss. et 989 ss.

20) BO CN, 2009, p. 967 ss. et 1152 ss.; BO CE, 2009, p. 17 ss. et 473 s.; LT, 21.1 et 11.6.09; NZZ, 23.1 et 11.6.09.

21) NZZ 20.11.10.

22) BRG 12.030: BBl., 2012, 2813 ff.; AB NR, 2012, S. 971 ff.; AB SR, 2012, S. 799 ff.

23) BBl., 2013, S. 1885 ff., AB SR, 2013, S. 604 ff.; AB NR, 2013, S. 1682 ff.

24) FF, 2007, p. 5881 ss.; LT, 4.9.07.

25) BO CN, 1990, p. 1965

26) JdG et 24 Heures, 24.10.90; Presse du 20.10.90.

27) AB SR, 2013, S. 20 ff., S. 367; AB NR, 2013, S. 538; BBl., 2013, S. 2471 ff.; AB NR, 2013, S. 862; AB NR, 2013, S. 1008; Lit.

Fossati et al. (Vox).; Lit. Bernhard, Laurent (2014). APS-Inserateanalyse der eidgenössischen Abstimmungen vom 22. September 2013.